

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022
DLCM n°2022-091

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, M. Thibaut MULOT.

Etaient représentés : M. Axel BELLIARD, qui avait donné procuration à M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : MM. Elie LEME, Mmes Linda FOURNIER et Lucie FOUGERAIS

Absents : M. Christophe BONNIER, Mme Murielle DEPAGNE

Secrétaire de séance : M. Thibaut MULOT

OBJET

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DE LA GUINEFOLLE
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2022

Monsieur Gérard LEFEUVRE présente au Conseil Municipal la présente décision modificative Budgétaire N° 1-2022 :

SECTION D'INVESTISSEMENT		Recettes	Dépenses
Opérations non affectées			
Chap. 020	Dépenses imprévues		- 782.29 €
Art.16878	Remboursement avance		+ 782.29 €
Total DM N°1		+ 0.00 €	+ 0.00 €
Total BP 2022		+ 588 295.18 €	+ 588 295.18 €
Total Général		+ 588 295.18 €	+ 588 295.18 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Economie-Ressources humaines du 20 septembre 2022,
A l'unanimité,

* adopte la présente Décision Modificative Budgétaire N°1-2022.

*Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,*



Le Maire,

Jacqueline ARCANGER

